

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 14 juin 2017, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) :

Ordonnance adoptée dans le cadre de la Semaine québécoise des familles – accès gratuit aux institutions de l'Espace pour la vie (7)

La gratuité vise les familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville, à raison d'une seule visite par famille dans l'une des installations de l'Espace pour la vie, soit le Planétarium Rio Tinto Alcan, le Biodôme ou le Jardin Botanique et l'Insectarium, du 15 juillet 2017 au 31 décembre 2017.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 21 juin 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat